

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 septembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : M. PIAN (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Personnel municipal – Passation de contrat

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer une présence renforcée de la Ville dans les quartiers et de mettre en place une coordination des politiques publiques sur les territoires, il a été décidé de créer deux emplois de chef de projet.

L'un a été pourvu par voie de mutation interne, l'autre est vacant.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent non titulaire peut être engagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent recruté aura pour missions principales de mettre en oeuvre les orientations stratégiques de la Municipalité en matière de développement et de dynamisation des quartiers, d'assurer un pilotage et une animation territoriale, sur un mode partenarial et participatif, pour l'ensemble des politiques publiques et de conduire la mise en oeuvre du projet social de territoire, en coopération avec l'ensemble des acteurs.

Enfin, il coordonnera et animera les instances techniques et de pilotage du quartier et veillera au bon fonctionnement des réseaux d'acteurs.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux.
- Conditions de recrutement : diplômés de niveau 2.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le salaire indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché (indemnité de missions et indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires), ainsi qu'une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager par contrat à compter du 1er octobre 2015, la personne à laquelle sera confiée l'emploi décrit ci-dessus ;
- 2 - décider que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 3 - dire que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Contre : 11